

LES AGACEMENTS DU RÉSEAU ANTI-ARNAQUES : LA TVA QUI VOUS EST OFFERTE

Cette rubrique se propose de lister les pratiques commerciales qui ont le don d'agacer le **Réseau Anti-Arnaques**.

Nous allons suivre chaque semaine les états d'âme de Martial, retraité, consommateur avisé et exigeant, confronté aux promesses publicitaires les plus variées.

Martial, en parcourant les offres publicitaires déversées dans sa boîte aux lettres, a une nouvelle fois fait un bond. Voici revenue la pratique de la promesse « TVA offerte du 8 janvier au 4 février 2025 » qui accompagne une proposition des meubles **IXINA**.

IXINA affiche le slogan « oui à vos rêves » pour une cuisine Dolce affichée initialement à 5 890 €, mais facturée finalement à 5 404 € puisque la TVA de 486 € est offerte au client.

Superbe manipulation que voilà puisque, bien évidemment, **IXINA** ne peut se soustraire à l'obligation d'encaisser pour le compte de l'Etat la TVA qui s'applique à la transaction. En fait, il s'agit juste de rebaptiser en « TVA offerte » la remise promotionnelle prévue en cette période de soldes.

Martial ne peut s'empêcher de sourire : pour le consommateur financièrement cela revient au même, mais psychologiquement cela suggère qu'il est exonéré de TVA, ce qui bien évidemment est faux.

Cette tactique manipulatoire est notamment utilisée dans le secteur de l'ameublement, mais elle ne semble pas pour autant agacer l'administration de Bercy...



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, association partenaire de l'**UFC-Que Choisir**, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org).

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)